

LE DROIT OUVRIER

ISSN 0222-4194

N. 859, Février 2020

[Solicitud de artículos a la Biblioteca](#)

Geneviève Koubi

Le « Code du travail numérique », un portail de services :
renseignements et consultations enchevêtrés ?

DOCTRINE

Jacques Déchoz : La loi et l'algorithme – Brèves réflexions relatives aux indicateurs en matière d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes

Claude Didry : De l'entreprise à l'établissement ? Retour sur les enjeux du salaire minimum hiérarchique dans les conventions collectives de branche

Lou Thomas : Regards constitutionnels sur la fusion imposée des branches professionnelles – À propos de la décision du Conseil constitutionnel du 29 novembre 2019

JURISPRUDENCE

Le salarié étranger travaillant au sein d'un établissement étranger d'une entreprise française peut saisir le conseil de prud'hommes du siège social situé en France
Cour de cassation (Ch. Soc.) 8 octobre 2014 et Cour d'appel de Paris 4 avril 2013 – Note Michel Henry (p. 98)

Indemnité de licenciement des journalistes d'agences de presse : premières prises de position de la Cour d'appel de Paris
Cour d'appel de Paris 3 juillet 2019 et 4 décembre 2018 – Note Sophie Misiraca (p. 100)

Procédure civile : de nouvelles restrictions à la possibilité de faire opposition à un jugement
Cour de cassation (Ch. Soc.) 11 décembre 2019 – Note Thierry Renard (p. 108)

Un syndicaliste peut-il rire de tout ... même aux dépens d'une DRH ?
Tribunal de grande instance de Lyon (Ch. Corr.) 17 septembre 2019 – Note Vincent Mallevays (p. 109)